

Les écoles seront soutenues et leurs stratégies évaluées

■ Le Pacte d'excellence prévoit un tout nouveau plan de pilotage des écoles qui fera évoluer le modèle de l'inspection.

Aux côtés du tronc commun de cours pour tous les élèves jusqu'en fin de troisième secondaire, une réforme très importante qui se concrétisera à la suite du Pacte d'excellence est la mise en place de plans de pilotage pour toutes les écoles. Ces nouveaux plans vont radicalement changer la manière dont les écoles sont soutenues, évaluées et éventuellement recadrées.

Des stratégies et des objectifs

Très concrètement, les directions et les équipes éducatives devront réaliser un état des lieux de ce qu'elles mettent en œuvre pour répondre au décret Mission qui définit les finalités de l'enseignement.

Elles seront tenues également d'analyser les forces et les faiblesses de leur école en matière de réussite, de redoublement, de mixité sociale... Elles recevront pour ce faire des données de la part de l'administration pour pouvoir se comparer anonymement aux écoles se trouvant dans la même situation.

Une fois ce diagnostic réalisé, les enseignants et la direction fixeront, tous les six ans, une série limitée d'objectifs d'amélioration si possible chiffrés. Si une école observe par exemple que ses élèves décrochent plus que la moyenne, elle devra faire en sorte que cela ne soit plus le cas.

Pour rejoindre les objectifs fixés, chaque école déterminera des stratégies à entreprendre telles que des plans pour favoriser la collaboration entre professeurs, des remédiations plus appropriées, ou la

mise en œuvre de meilleurs outils didactiques.

Il appartiendra donc bien à l'école elle-même de définir ses objectifs. La volonté, explique la ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns (CDH), est d'offrir aux acteurs plus d'autonomie.

Néanmoins, un délégué aux contrats d'objectifs (DCO), une sorte d'inspecteur new-look qui accompagnera l'école, évaluera l'adéquation entre l'état des lieux, les objectifs et les stratégies de l'établissement. Lorsqu'il aura validé les volontés de l'équipe éducative, ce plan d'action deviendra un contrat entre l'établissement et le pouvoir régulateur.

C'est alors que tous les six ans (avec un check-up intermédiaire), l'école sera évaluée. Point important: elle aura une obligation de moyens et non de résultats. Si ces derniers ne suivent pas, l'école sera invitée à revoir ses stratégies. Les écoles les plus en difficulté pourront bénéficier d'un soutien renforcé. Des sanctions seront prises à l'encontre des écoles qui auront fait preuve de mauvaise volonté.

Une inspection réorganisée

Dans la foulée de ce nouveau plan de pilotage qui concernera toutes les écoles en septembre 2020, l'inspection sera réformée. Il n'y aura en effet plus d'inspection systématique des écoles. Elles seront organisées à la suite d'une demande du pouvoir régulateur, du pouvoir organisateur ou d'un DCO.

Sur le terrain, cette réforme crée encore des interrogations. *"Je crains que l'on avance trop vite, s'inquiète Patrick Dekelver, président de l'Association des directeurs de l'enseignement secondaire libre à Bruxelles et dans le Brabant wallon. Un tiers des écoles se sont déjà engagées dans la construction de leur plan de pilotage, mais les DCO ne sont pas encore en fonction. Il y a un sentiment de précipitation qui peut nuire à la réforme. Sur le fond, même si l'on gérait déjà au mieux notre établissement, ce sera en effet une bonne chose de pouvoir avoir une vision objective du fonctionnement de son école."*

BdO